

Suguenot, et que j'ai gentiment rembarqué devant son insistance, ne le connaissant pas. Comprenant ~~seulement~~ ^{ensuite} ses ambitions, je lui ai promis de le présenter l'année suivante aux ~~gens~~ ^{gens} de mon village, lors de la Saint-Vincent tournante de Marsannay-la-Côte. En 1995, moins de trois ans plus tard, ce monsieur est devenu le maire de Beaune...

Le lendemain encore, rentrant en voiture d'un déjeuner que j'avais organisé à Dijon avec des personnalités qui nous avaient aidés à la Saint-Vincent, j'avais été surprise avant Vosne-Romanée par une file de voitures inouïe au milieu de la route, presque jusqu'à Vougeot, puisque les gens ne pouvaient plus rentrer dans le village ! C'est dire l'attractivité de cette manifestation !

Chaque village organisateur se doit d'inviter une tête d'affiche en guise de président d'honneur, le plus souvent un comédien, un artiste, un cinéaste... N'ayant pas alors d'ouvertures dans le milieu artistique, j'avais proposé à l'équipe organisatrice d'inviter pour ce rôle un général d'armée, ce qui a bien plu dans nos équipes. Jean connaissait toujours par un ami commun les généraux d'aviation de la base aérienne 102 de Dijon-Longvic, disparue depuis 2016. Par sécurité, j'avais invité deux généraux plutôt qu'un seul.

Pendant mes mandats, j'ai eu à gérer aussi deux inondations cataclysmiques, dont l'une a inondé ma maison. Tandis que je circulais en bottes dans le village, à la rescousse des uns et des autres, quelqu'un est venu m'avertir que ~~mes murs étaient sous l'eau~~, et je découvrais alors notre chambre inondée, alors au rez-de-chaussée. Nos lits flottaient à moitié, mais surtout, mes bijoux que j'avais entreposés dans ma table de nuit, ouverte par le flot, avaient disparu dans la ~~boîte~~ ^{boîte} qui recouvrait le sol. Mme Moutrille, la femme de mon secrétaire m'a demandé de ne toucher à rien, et elle est arrivée avec cinq ou six dames du village pour fouiller et filtrer la boue ; elles m'ont tout retrouvé. Des amies sont venues répondre au téléphone qui sonnait tout le temps, pendant que j'arpentais le village et coordonnais les secours ; d'autres amies préparaient les repas ou essayaient de sauver mes vêtements et les meubles noyés sous la boue. Les pompiers vidangeaient les caves où les tonneaux flottaient, l'eau arrivant parfois jusqu'à la voûte !

X l'eau montait autour de la maison

Transmission

Pour moi, la transmission m'apparaissait quelque chose d'impératif. Quand Jean a atteint ses soixante-quinze ans, je lui ai parlé de passer le domaine aux enfants. Lui bien sûr n'en était pas arrivé à cette étape :

- Mais c'est à moi !
- Non, ce n'est pas à toi. Tes arrière-grands-pères n'ont pas travaillé pour Jean Gros, mais pour leurs descendants ! Tu fais partie d'une chaîne de transmission.

Très vite, il m'a dit qu'il était prêt, et il a organisé la donation. Depuis, une génération est passée et nos enfants ont à leur tour transmis ce qu'ils avaient reçu et fait fructifier. Chacun a compris le passage indispensable, permettant à ceux qui voulaient travailler la vigne de pouvoir en vivre. Il est d'ailleurs primordial que la transmission se fasse à temps, en début d'activité plutôt qu'au soir d'une vie...

Comme le partage s'était d'abord fait de façon indivise entre nos trois enfants, Michel a réuni son frère et sa sœur dans la salle à manger, d'où ils sont sortis une heure plus tard. C'était fait ! Depuis un moment déjà, je répétais aux deux autres que Michel avait sauvé le domaine, en leur conseillant d'écouter ses avis que je trouvais pertinent et de bon sens. Tout s'est passé simplement, malgré les contraintes diverses, qu'elles soient économiques, géographiques, logistiques. Chacun garda de préférence les parcelles qu'il exploitait.

Jean avait compris l'intérêt de faire des concessions lors du partage avec ses frères et sœur, sachant refuser une parcelle pour en recevoir une autre : il n'avait pas pris de Clos Vougeot, préférant garder le monopole du Clos de Réas³⁵ en en possédant l'intégralité. Michel a fait le même choix quand fut venu son tour, et il a repris le Clos des Réas, un clos ceint de murs de 2 hectares, le seul monopole en premier cru sur Vosne-Romanée. Seule la famille Gros possède ce clos. Ces transmissions font sens, puisque le Clos de Réas reste ainsi dans la famille depuis des générations. L'esprit de famille reste une valeur importante. Lorsqu'il a fallu diviser le domaine Gros du grand-père en quatre parts, dont celle de la sœur Colette, celle-ci a été formidable, puisqu'elle a réussi à conserver son vignoble dans la famille avant de le distribuer à ses petits-neveux. Elle aurait pourtant pu faire le choix de le vendre, ou de le donner aux « Hospices de Beaune »...

Mais la vigne n'est pas tout dans notre transmission : mes neuf petits-enfants et arrière- sont une source de bonheur pour moi, quels que soient leurs parcours. J'apprécie leurs différences, les particularités de chacun, à l'instar de mon premier arrière-, dix-neuf ans, pianiste de jazz qui s'est fait tout seul, sans passer par le conservatoire. Fils de musicien, il poursuit à sa manière une autre tradition que la vigne. Il n'a pas encore vingt ans et les contrats affluent, je suis fière de lui, et plus encore lorsqu'il est venu jouer pour nous à ma demande à la Villa Médicis. Je me régale aussi des nouveaux petits qui arrivent : l'histoire de la famille continue.

Je pense souvent à Jean, qui aurait été tellement heureux de connaître les jeunes générations. En fin de vie, il a fallu s'astreindre à le mettre dans une maison capable de subvenir à ses soins

³⁵ Ce cru a été acheté en 1860 par Alphonse Gros. Au fil des générations, l'étiquette porta successivement les noms suivants : Gros-Guenaud, Gros-Renaudot, Louis Gros, Jean Gros et, depuis le millésime 1996, Michel Gros.

d'accompagnement, puisqu'il tombait et devenait trop dépendant. Lorsqu'il était encore à la maison et qu'il se retrouvait au sol, il fallait que j'appelle les employés, toujours charmants et prêts à se déplacer même la nuit, pour le remettre sur pied ou au fauteuil. J'ai été très aidée. Ils n'étaient pas loin, habitant le village, mais je leur sais gré de cet empressement à nous soutenir dans nos difficultés...

Quand il est devenu trop fragile, les enfants m'avaient fait comprendre que sa présence à domicile devenait trop lourde, malgré l'installation d'un monte-escalier pour rejoindre sa chambre. Après une nouvelle chute ayant nécessité son hospitalisation, les enfants ont trouvé pour lui une place à l'EHPAD Jules Sauvageot à Nuits-Saint-Georges, à trois kilomètres de la maison, où j'allais le voir tous les jours. Il y a vécu deux ou trois ans. Je l'emmenais se promener, aller voir telle vigne ; il me faisait passer dans des chemins difficiles où j'aurais pu abîmer la voiture. Il préférerait monter dans les vignes de Michel, par des chemins que je ne connaissais pas parce que ce n'était pas les nôtres, que d'aller dans les villages alentour. Au fil des mois, sa santé a décliné jusqu'à sa fin, au printemps 2016.

Sa succession fut traitée de façon un peu légère par le notaire, qui n'avait pas notion des apports de liquidités que j'avais apportées au domaine, en particulier lors de ses difficultés financières ; il aurait même passé aux oubliettes notre contrat de mariage. Qu'importe, puisque finalement, tout ira à nos descendants...

et la suite

Après son accident et pendant les quatre décennies que nous avons ensuite vécues ensemble, Jean est toujours resté très sociable : il faisait partie du Lions Club de Dijon, très bien entouré par ses amis qui sont restés très liés avec lui ; je me faisais un peu de souci quand il rentrait seul le soir vers minuit, puisqu'il conduisait encore et rentrait seul de Dijon. Il tenait absolument à être autonome, que ce soit au volant de sa voiture ou de son petit camion-benne, qui est toujours au domaine.

Enfermé dans sa surdité, Jean n'a pourtant pas arrêté tous ses projets. Un jour, il a inscrit sur l'ardoise qui nous permettait de communiquer ensemble qu'il avait acheté tout un domaine à des vieux garçons sans successions, dans les Hautes Côtes, composé de plus d'une centaine de parcelles qui n'étaient pas toujours en continuité. Il a alors passé deux ou trois hivers à négocier avec les gens du village pour échanger, vendre ou acheter des parcelles, pour obtenir enfin une propriété plus homogène. Il a alors scindé ce terrain boisé d'une vingtaine d'hectares en deux parcs d'animaux pour la chasse, qu'il a clôturés. Dans le premier, il a introduit des sangliers, dans le deuxième, des cervidés. Il y avait fait construire un petit pavillon de chasse, où il retrouvait tous ses amis. Là-bas, ils étaient heureux, lui et ses amis parfois prestigieux comme des médecins de l'hôpital de Dijon, un ancien d'Algérie qui aimait cuisiner et qui s'occupait de l'intendance ou des militaires de la base aérienne de Longvic... Cette chasse était son lieu de ressourcement, elle lui permettait de respirer malgré son handicap, au milieu d'amitiés sincères et durables... Cette équipe était tout pour lui, et je le savais en bonnes mains. En lui permettant de rester heureux malgré son handicap, ses amis nous ont aidés finalement à vivre, puisque j'ai bénéficié moi aussi de l'épanouissement de mon mari.

Les parcs et les animaux l'occupaient presque à plein-temps, entre les clôtures à vérifier ou réparer, les cultures et moissons pour l'alimentation des bêtes. Ses amis étaient précieux pour l'épauler. C'était la vie normale, du partage d'amitié, du rire et des projets ensemble. Jean aimait

offrir, ce que cette chasse lui permettait de faire. Nous aimions la vie locale, au milieu de nos vignes : pris par la gestion du village et du domaine, nous n'avons jamais pris l'habitude de prendre des vacances – à l'exception il est vrai de quelques jours passés parfois avec mon mari chez Anne-Françoise, dans la maison qu'elle louait dans le Midi ou dans celle qu'elle a ensuite achetée, pas plus que de sortir en ville à des événements culturels.

Après la mort de Jean en 2016, le parc à sangliers a été récupéré par Bernard, qui voudrait y implanter des chênes truffiers, et pourquoi pas des vignes.

Et puis Anne-Françoise, par attachement pour son père, a gardé le bois aux biches que son mari entretenait : cette parcelle fait vingt-deux hectares et peut donc accueillir par autorisation administrative vingt-deux grands gibiers, cerfs, biches et mouflons que Jean avait introduits. Il faut nourrir ces bêtes, à raison de deux tonnes de grain que nous faisons livrer deux fois par an, et réguler la population en achetant des bagues de chasse à la fédération, avec des budgets conséquents. Le tir est devenu sélectif, après choix des animaux à prélever sur deux ou trois jours d'observation, et ne laissant pas la place aux battues habituelles ne pouvant choisir raisonnablement leurs cibles.

Conclusion

Voici donc ces quelques pages écrites autour de mon parcours, à l'intention de mes descendants existants et à venir. La transmission reste une valeur essentielle dans nos familles, nous en savons l'importance : le vin ne se fait jamais dans l'urgence, il ne s'improvise pas, il nécessite des terroirs travaillés de générations durant.

Ma vie fut passionnée et passionnante, aux côtés de personnes exceptionnelles, partagée avec l'homme que j'aimais. Cette richesse provient pour grande partie des choix que j'ai faits, des responsabilités que j'ai acceptées. C'est à cette ouverture que je vous convie : ne laissez pas passer vos chances, saisissez les opportunités à bras-le-corps.

Notre vie aurait sans doute été différente sans l'accident de Jean, mais il n'est d'autre choix que de faire avec ce qui advient, de rebondir sur les difficultés qui peuvent alors devenir des ouvertures.

J'ai une grande fierté à voir les plus jeunes, tant à reprendre nos domaines que nous avons reçus de nos parents, que de les voir s'épanouir dans d'autres activités que le vin. Jean et moi avions aussi ce désir, celui de laisser à chacun le loisir d'imaginer son propre parcours, fort de nos passés.

C'est probablement l'utilité de ce texte. Bon vent à tous...

Vole jusqu'à ta vigne,

Vigneron voici le vent

Et qu'à tes yeux tu sois digne,

Que ton vin soit bon longtemps³⁶

³⁶ Bernard Haillant

Annexe II : quelques apports généalogiques arrêtés en 2022

Nos parents :

- Louis-Symphorien **Gros** (2 mai 1893 - 3 mai 1951), maire de Vosne-Romanée, marié à Cannes (06) à :
 - + Marie-Louise **Rabut** (27 décembre 1901 – 26 mars 1991)
 - Jean **Gros** (8 octobre 1927 – 16 avril 2016)
 - Michel
 - Anne-Françoise
 - Bernard
 - + **Jeanine Deville** (21 avril 1929 –)
- Joseph **Deville** (2 février 1888 à Montrond – 14 juillet 1956)
 - + Yvonne Lucie (Gabrielle) **Bard** (8 novembre 1901 – 27 décembre 1934)

Parents et fratrie de mon beau-père

- Louis-Symphorien **Gros** (2 mai 1893 - 3 mai 1951), maire de Vosne-Romanée
 - + Marie-Louise **Rabut** (27 décembre 1901 – 26 mars 1991)
 - Gustave **Gros** (5 octobre 1925 – 7 mars 1984)
 - Jean **Gros** (8 octobre 1927 – 16 avril 2016), mon ~~beau~~ ^{beau}-père ?
 - François **Gros** (13 octobre 1931 – septembre 2004)
 - Colette **Gros** (4 juin 1935)

Mes grands-parents

- Jean dit Jules **Bard** († 1936)
 - + Marie Machuron († 1^{er} mars 1935)
 - Yvonne Lucie (Gabrielle) **Bard** (8 novembre 1901 à Blanzay en Saône et Loire – 27 décembre 1934) – *acte de naissance sous Gabrielle Deville* – ma mère
 - **Jeanine Deville**
 - + Joseph **Deville** (2 février 1888 à Montrond – 14 juillet 1956), mon père
- Félicien Deville († 17 septembre 1925)
 - + Joséphine Meunier (3 janvier 1959 – 1^{er} janvier 1939)

Les domaines Gros depuis Louis Gros

- Louis Gros (1893-1951) (domaine Louis Gros)
 - + Marie-Louise Rabut (1901-1991)
 - Gustave Gros (1925-1984) (domaine Gros frère et sœur)
 - Colette Gros (1935) (domaine frère et sœur)
 - Jean Gros (domaine Jean Gros)
 - + **Jeanine Deville**
 - Michel Gros 16-02-1956 (domaine Michel Gros)
 - + Michèle Delarbre (1951)
 - Pierre Gros (domaine Michel Gros)
 - + Camille (?)
 - Jules (2020)
 - Louis Gros (1992)
 - Simon Gros (1994)

- + Georgia ? (1972)
 - Alexandre Gros (2013)
- Anne-Françoise Gros-Parent 30-01-1957 (domaine AF Gros)
 - + François Parent (1955)
 - Rosalie Parent (1980)
 - + Stéphane Morizot (1978)
 - Victoire Morizot (2010)
 - Caroline Parent (1977) (domaine AF Gros)
 - + Jean-Pierre Bertrand (1955) (musicien)
 - Arthur Bertrand (2003)
 - Thibault Bertrand (2010)
 - Mathias Parent (1990) (domaine AF Gros)
- Bernard Gros 08-01-1958 (domaine Gros frère et sœur)
 - + Martine (1955)
 - Élodie Gros (1985)
 - + Colin Rollot (1984)
 - Capucine Rollot (2013)
 - Céleste Rollot (2015)
 - César Rollot (2018)
 - Vincent Gros (domaine Gros frère et sœur)
 - + Marion ?
 - Ulysse Gros (2020)
- François Gros (1931-2004) (domaine François Gros)
 - + Danielle Gros (1941)
 - Anne Gros (1966) (Domaine Anne Gros)
 - Julie Tollot-Gros (1991) (domaine Anne Gros)
 - Paul Tollot-Gros (domaine Anne Gros)
 - Marine Tollot-Gros

La fratrie Deville

- Marie Deville (1884 ou 1885 ? – 1951)
- Cécile (24 janvier 1886 – 28 septembre 1965)
- Joseph Deville (2 février 1888 à Montrond – 14 juillet 1956), père de Jeanine Deville
- Louis Hippolyte (17 septembre 1891 à Montrond).
Son frère jumeau, Albert Joseph Deville, malheureusement décédé le 2 septembre 1892.
- Henri Albert Désiré Deville (20 avril 1897)

La généalogie Gros (tentative d'écriture d'après plusieurs sources, dont l'historique de la maison, revoir +++)

- (Claude)-Alphonse Gros (1804-1884), né à Chauz³⁷, épouse une demoiselle Julie Latour (1806-1889) et s'installe en 1830 à Vosne-Romanée. Maire de Vosne de 1865 à 1870.

³⁷ Petit village des Hautes Côtes de Nuits situé à 2 km au-dessus de Nuits-Saint-Georges

- Claude Alphonse Gros, marié à Anne Lécirivain
- Julie Rose Gabriel Gros, décédée à Nans ? en 1874
- Louis-Gustave Théodore Gros (1831-1904) épouse Reine Guenaud (1835-1926)
 - Jules Gros (1862-1930), épouse Anne Renaudot (1962-1944) dite Jeanne, et exploite alors ses vignes sous le nom de Domaine Gros-Renaudot
 - Fils tué guerre de 14/18 Gustave Gros 1895-1918
 - Fils tué guerre de 14/18
 - Louis Gros (1893-1951), mutilé guerre 14/18
 - Gustave Gros
 - Colette Gros
 - Jean Gros
 - François Gros

Annexe III : historique de la maison sise 3 rue des Communes à Vosne-Romanée

Le 23 novembre 1853, Louis Gustave Gros (celui qui a la barbe sur les photos) et son frère Claude Alphonse **Théodore** ont acheté ensemble cette maison, avec une donation familiale. On peut imaginer qu'ils avaient déjà beaucoup d'argent au bout des doigts pour acheter une telle maison, ce qui leur permettait de quitter Chaux les Hautes Côtes qui n'étaient plus suffisantes pour leur élargissement, pour les Côtes plus prestigieuses :

- Louis Gustave, 22 ans, était célibataire ; il épousera Mlle Guenaud.
- Claude Alphonse était marié à Anne Lécrivain

Le vendeur s'appelait Léon Trouvé, un neveu descendant de Dom Trouvé, dernier abbé de Cîteaux à la Révolution de 1789. Ce dernier s'était réfugié dans la maison de son neveu pendant la révolution de 1789 et y était mort dans une chambre avec un balcon, et donc dans la propriété Mugneret actuelle.

La propriété Trouvé comportait notre maison, le jardin en face et toute la propriété Mugneret.

Tout cet immeuble a été acheté pour une valeur de 30 000 F, ou plutôt 28 000 F puisque ont été vendus en même temps :

- | | |
|--------------------|----------|
| - 6 grands foudres | 1 150 F. |
| - 4 cuves | 450 F. |
| - 3 autres foudres | 400 F. |
| | Soit |
| | 2 000 F. |

Il semble bien que les foudres existaient dans notre cave et également la cave à voûte très élevée.

Par ce même acte, les 2 frères se sont partagé la propriété.

Pour 20 000,00 F, Claude Alphonse a eu :

- Maison Mugneret : le grand corps de bâtiment ayant balcon sur le jardin au levant, et une portion du bâtiment
- Le jardin, la basse-cour, la grande cour au couchant desdits bâtiments avec le droit au puits situé sur la portion de cour comprise sous le n° 4 du 2e lot, sur laquelle portion de cour le drainage du 1er lot passera pour arriver au puits.
- L'avenue conduisant à la Route Nationale,
- Et les vignes pour 2 ha 27 a 43 ca.

Pour 10 000 F, Louis Gustave reçoit le 2e lot :

- La maison sur la rue
- La portion du bâtiment au nord de la grande cour
- Le magasin à droite en entrant dans la cour.
- La petite maison au nord.
- Le jardin de l'autre côté de la rue, où se construisent en 2022 les nouvelles caves et magasins des enfants de Michel.
- Les foudres et cuve

Les charges

En 1866, d'un commun accord, Gustave a fait un drainage qui part de sa cave sous son magasin, traverse la cour puis la cave de son frère.

L'entretien du collecteur situé en aval de la maison Gros-Lécrivain sera supporté à frais communs jusqu'à son orifice inférieur.

Cet immeuble était entièrement hypothéqué. On cite tous les créanciers et parmi eux : Dominique Gaspard Trouvé demeurant à Mont-Saint-Vincent pour 4 400 F. Or, la maison familiale des Rabut à Mont-Saint-Vincent avait été achetée à Me Trouvé !...

Généalogie

L'ancêtre commun est Alphonse Claude Gros, né à Chaux le 8 mai 1804, décédé le 28 octobre 1884. Deux fils Gustave et Théodore, une fille Julie. Son épouse Julie Latour, née le 11 juin 1806 et décédée le 5 janvier 1889.

La branche Gros vient de Théodore ??, né à Brochon le 20 septembre 1829, et qui serait décédé le 13 août 1853 ? (à vérifier, parce qu'il serait alors mort à 23 ans !) et autres dates.

Julie Latour, née le 11 juin 1806, décédée le 5 janvier 1889, mariée avec Alphonse Gros, né à Chaux le 18 mai 1804, décédé le 28 octobre 1884 et qui fut maire à Vosne de 1865 à 1870, ont eu trois enfants :

- Gros Gustave
- Puis Gros Théodore Claude Alphonse né le 20 septembre 1829 et décédé le 28 octobre 1884 à l'âge de 80 ans. (**non ! vérifier**)
- Puis Gros Julie Rose Gabriel décédée à Nous (**Nans plutôt ?**)³⁸ en 1874.

Qui était Julie Latour ? Est-elle en lien avec la grande maison Latour de Beaune ? Qui étaient ses parents ? Où est-elle née ? Voici quelques questions qui restent d'actualité... Mémé disait qu'elle avait un appartement à Paris rue Chaussée-d'Antin. On a une lettre d'Alphonse son mari qui dit à la fiancée de Gustave : « Je voudrais que vous preniez des cours pour tenir les comptes », et il dit : « J'ai trouvé le professeur qui accepte d'être payé en vin et vous offre une montre et sa chaîne avec le diplôme ». (retrouver cette lettre)

Clos des Réas

Le 29 avril 1860 avec effet rétro actif au 11 novembre 1859, Louis Gustave Gros (marié à Mlle Guenot) achète le Clos des Réas pour 25 000 F + les charges, soit 27 190 F.

Il semble que ce soit son père qui ait payé (Alphonse Gros-Latour) puisque dans l'acte, Alphonse certifie avoir reçu en plusieurs fois de son fils des sommes correspondantes à 27 190 F.

Cette vigne a été achetée à :

- Mme Barber veuve Truxillo, négociant à Cadix en Espagne, domiciliée à Nuits.

³⁸ Ville de Nous dactylographiée dans le document n'existant pas, serait-ce plutôt la ville de Nans, une commune du Doubs, en région Bourgogne-Franche-Comté ?

- Mme Anne Legrand, veuve d'Avont, chef d'escadron en retraite, domicilié à Archambault - Yonne.
 - Mme Louise Legrand épouse Frantin, propriétaire à Dijon.
- Ces dames venaient d'en hériter le 3 mars d'Antoine Sarthou, célibataire, leur cousin et neveu :
- Mme Truxillo pour la 1/2.
 - Mmes Legrand pour 1/4 chacune.

Auparavant, Sarthou fils avait hérité de Sarthou père (1856) qui avait lui-même acheté et échangé des parcelles en 1821 et en 1822 à plusieurs propriétaires.

Donc, le monopole Clos des Réas n'a été constitué qu'à partir de 1823 environ par Gustave.

Achats en 1882 (Jules a 20 ans) de 1 ha 86 de Richebourg = 34 000 F, soit 1 ha 64 a 20 ca de Véroilles et 21 a 67 ca de Richebourg.

Les Véroilles ont obtenu l'appellation Richebourg assez tardivement. Une demoiselle un peu plus âgée que moi répondait toujours assez sèchement lorsque je parlais de nos Richebourg, par un presque méprisant « Vos Véroilles »... C'était bien sûr une affaire de notoriété, et donc de cote. Il reste toujours une certaine tension entre les Richebourg d'origine et les Véroilles devenus Richebourg... D'ailleurs, l'appellation intermédiaire fut Véroilles *dit* Richebourg.³⁹

La cour Mouillon.

Le 22 juillet 1888, Jules Gros achète la cour Mouillon.

37 ans auparavant, en 1851, Jean-Baptiste Mouillon avait acheté cette maison à Léon Trouvé pour 25 000 F. C'était le commencement du démantèlement de la propriété Trouvé.

Jean Baptiste Mouillon meurt en 18??, sa femme en 1878. Ils laissent 2 héritières (leurs filles probablement) : une célibataire, une mariée avec deux enfants, qui meurt en 1887, d'où vente sur licitation à Jules Gros pour la somme de 10 120 F.

Dans les papiers ajoutés à l'acte d'achat, on trouve le récit d'un litige entre Jules Gros-Renaudot et Louis Gros-Fleuriet, qui doit être le descendant de Claude Alphonse.

Cela se passe en 1898.

Vente du Clos Vougeot 1er mars 1920.

- Mme Léontine Bigon, veuve Bocquet, Savigny
 - Henri Paul Bocquet à Savigny
 - Madeleine Élisabeth Bocquet, épouse Xavier Roux, homme de lettres à Bordeaux
 - Germaine Paule Bocquet, épouse Jacques Gauthey, négociant en vin Aloxe Corton.
- Mariage en 1867, décès Léonce Bocquet 1913.

- Château
- Bâtiment exploitation : cellier, pressoir, cuve et cuviers, grandes remises, écuries, sellerie, grenier, caves voûtées avec caveaux = 40 a 30 ca.
- Serre à vignes = 14 ha 16 a 31.

³⁹ Le richebourg est en fait composé de deux lieux-dits distincts : Le Richebourg proprement dit et Les Véroilles-sous-Richebourg qui le jouxte au nord. Un jugement du tribunal de Dijon, en 1924, a établi que les usages ont de longue date regroupé ces deux lieux-dits sous cette unique bannière. L'avènement des AOC, en 1936, l'a confirmé et définitivement acté. (Laurent Gotti – 18 nov. 2011, le Bien Public)

Achat du château et de 11 ha 57 a 65 ca en 1889 à la famille Rochechouart pour 200 300 F.

Annexe IV fonctions officielles et décorations

Mes fonctions officielles :

- Maire de Vosne-Romanée de 1971 à 1995
- Vice-présidente du SIVOM de Nuits-Saint-Georges de 1977 à 1995 avec délégation à Maison des Hautes Côtes.
- Présidente du syndicat des sports de Vougeot de 1977 à 1983
- Membre de la Chambre d'Agriculture de Côte d'Or de 1983 à 1989 avec délégation à lycée de Plombières, à Centre de Gestion, à Lycée Viticole
- Maire honoraire de Vosne-Romanée en date du 28 septembre 1995

Mes fonctions d'élu(e) m'ont permis d'être décorée par l'État plusieurs fois :

- Je fus d'abord nommée chevalier dans l'Ordre National du Mérite en date du 18 décembre 1974 (n° 6734C74), par le ministère de la Condition féminine⁴⁰. Cette décoration m'avait été remise par le dijonnais Jean-Philippe Lecat, ministre de la culture et de la communication.
- En date du 16 février 1981, je fus nommée Chevalier du Mérite agricole
- En date du 14 avril 1995 (n° 100 CV 95), je fus nommée au grade de Chevalier dans l'Ordre de la Légion d'honneur⁴¹, proposée par mon président Bernard Barbier.

⁴⁰ Le secrétariat d'État à la Condition féminine est créé en France en 1974 par Valéry Giscard d'Estaing, et attribué à Françoise Giroud. Il est rattaché au Premier ministre.

⁴¹ Pour être nommé chevalier, il faut vingt ans de service public ou vingt-cinq ans d'activités professionnelles chaque fois assorties de mérites éminents. L'article 19 du code de la Légion d'honneur précise qu'"un avancement dans l'ordre doit récompenser des mérites nouveaux et non des mérites déjà récompensés".

